



INFORMATIONS



de la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

21, rue de Louvain, Bruxelles.

Bulletin édité par le SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION

Tél. 13.18.70 — extensions 3013 et 3057.

74697

N° 39

Propriété
A. R. B. A. C.

30 août 1955

REPRODUCTION SOUHAITEE.

Encore des améliorations dans le service des trains, au
2 octobre 1955.

Nous avons déjà annoncé antérieurement les principales améliorations qui seront apportées dans le service des trains de voyageurs à partir du 2 octobre prochain.

Voici encore quelques renseignements supplémentaires à ce sujet.

Ligne électrique Bruxelles-Liège.

Trains express. Ces trains circuleront toutes les heures au départ de Bruxelles et de Liège.

Le départ de Bruxelles-Nord, en prolongement des trains express d'Ostende, est prévu à l'heure 20. Premier départ de Bruxelles-Nord à 7 h.20, dernier départ à 21 h.20.

Le départ de Liège vers Ostende aura lieu à l'heure 43. Premier départ de Liège-Guillemins à 8 h.43, dernier départ à 20 h.43. Toutefois, le matin deux trains express supplémentaires partiront de Liège à 6 h.30 et à 7 h.40.

Durée du trajet Liège-Bruxelles-Nord et vice-versa : 59 minutes; 61 minutes en cas d'arrêt à Louvain. Gain de 20 minutes sur le service vapeur actuel.

Durée du trajet Liège-Ostende : 2 h.32.

Trains directs. Ces trains circuleront aussi toutes les heures au départ de Bruxelles et de Liège, et feront arrêt à Schaerbeek, Louvain, Tirlemont, Landen, Waremmes et Ans.

Départ de Bruxelles-Nord à l'heure 45; premier départ à 6 h.45 et dernier à 21 h.45.

Départ de Liège à l'heure 0; premier départ à 7 h. et dernier à 22 h.

La durée du trajet est de 75 minutes, soit un gain de 25 à 30 minutes sur le service vapeur actuel.

Figende
K. B. V. V.

Ces trains ont Bruxelles-Midi comme origine ou terminus. La jonction sera parcourue en 7 minutes.

Trains vapeur et autorails.

Certains trains de la ligne 36 continueront provisoirement à être desservis en vapeur ou par autorails.

Autres lignes.

Des trains semi-directs supplémentaires circuleront sur les lignes 34 (Hasselt-Liège), 35 (Hasselt-Louvain), 59 (St-Nicolas-Gand), 94 (Bruxelles-Tournai) et 132 (Charleroi-Mariembourg).

Des relations nouvelles à caractère local sont créées sur les lignes 53 (Malines-Termonde), 60 (Bruxelles-Termonde) et 130 A (Charleroi-Erquelines).

Sur la ligne 60, la circulation des trains d'ouvriers du matin, entre Termonde et Bruxelles, est sensiblement accélérée par suite d'une nouvelle répartition des arrêts en cours de route.

Sur certaines autres lignes, les correspondances sont améliorées et les horaires des trains mieux adaptés aux exigences de la clientèle.

Nouveau modèle de voiture-couche de 3e classe.

Le tourisme international a pris, ces dernières années, un développement considérable et toutes les couches de la population y participent. C'est pourquoi, les différents réseaux européens se préoccupent de rendre de plus en plus confortables les longs voyages en train, et notamment les voyages de nuit en 3e classe.

Les chemins de fer fédéraux allemands ont mis en service, à titre d'essai, un nouveau modèle de voiture-couche de 3e classe. Depuis le 22 mai dernier une voiture de ce type fait trois fois par semaine, le trajet d'Ostende vers l'Autriche et la Yougoslavie par le Steiermark-Express.

La voiture comporte 12 compartiments de 6 sièges rembourrés chacun, formule nouvelle en 3e classe et qui en accroît particulièrement le confort. Pour la nuit, en un tour-main, ces sièges sont transformés en couchettes des plus accueillantes.

Cette voiture-type remporte un très gros succès auprès des voyageurs. Dès lors, on en prévoit pour la saison prochaine une plus ample utilisation dans le trafic vers l'Allemagne.

Recrutement d'ingénieurs.

Dans le courant du mois d'octobre prochain, la Société Nationale des chemins de fer belges organisera un concours pour l'engagement en qualité d'ingénieur pour la Direction de la Voie et pour la Direction de l'Electricité et de la Signalisation.

Les postulants doivent être porteurs de l'un des diplômes ci-après :

Pour la Direction de la Voie :

Diplôme légal d'ingénieur civil architecte ou d'ingénieur civil des constructions.

Pour la Direction de l'Electricité et de la Signalisation.

Diplôme légal d'ingénieur civil électricien-mécanicien ou d'ingénieur civil électricien.

Ces diplômes doivent être délivrés et entérinés conformément à la loi du 21 mai 1929.

Les candidats que la chose intéresse sont priés de consulter les affiches apposées dans toutes les gares du réseau.

M. GUILAUME
Président de l'ABAC
17, Rue de Robiano, Tervueren

